

Assemblée extraordinaire du 3 mai 2023

Proposition de modification des statuts de l'AFGC

Pour donner suite à la création de la commission Histoire et Patrimoine entérinée en 2002 par l'assemblée générale et à une demande du président du CAI, et après avis favorable du CA en date du 31 janvier 2023, il est proposé aux membres de l'association, les modifications mineures des statuts suivantes :

Complément à l'article 12.2 (composition du Conseil d'Administration) pour ajouter un membre de droit au conseil d'administration pour le président de la commission Histoire et Patrimoine ou son représentant :

12-2 – Les membres de droit sont :

- Le Président sortant pour une durée égale à un mandat
- Le Président et le ou les Vice-Présidents du Comité des Affaires Générales
- Le Président et le ou les Vice-Présidents du Comité des Affaires Internationales
- Le Président et le ou les Vice-Présidents du Comité Scientifique et Technique
- Le Président de la Commission Jeunes
- **Le Président de la Commission Histoire et Patrimoine**
- Le Président de l'AUGC, ou son représentant
- Un représentant pour chaque Membre de Fondation
- Les Présidents des Délégations Régionales

....

Complément à l'article 16 (composition du Comité des Affaires Internationales) pour ajouter un membre de droit pour un représentant du Comité Français de l'Association Mondiale de la Route (PIARC) :

....

Le CAI est composé de membres de droit et de membres élus par l'Assemblée Générale.

Les membres de droit sont :

- les délégués de l'AFGC auprès de l'IABSE ou leurs suppléants (le nombre des délégués étant fixé par l'IABSE et étant actuellement égal à 3)
- les délégués de l'AFGC auprès de la fédération internationale du béton (fib) ou leurs suppléants (le nombre des délégués étant fixé par la fib et étant actuellement égal à 4)
- le ou la secrétaire général(e) de la RILEM ou son représentant
- le président du chapitre français de l'American Concrete Institute ou son représentant.
- **Le représentant du comité Français de l'Association Mondiale de la Route (PIARC)**
- **Le président sortant du CAI pour une période d'un mandat**

Le Conseil d'Administration peut modifier ou compléter cette liste.

Ajout d'un article confirmant la mise en place de la Commission Histoire et Patrimoine approuvé par le conseil d'administration et l'assemblée générale de l'an dernier.

Article 18 : La Commission Histoire et Patrimoine du GC

Tous les adhérents de l'AFGC ou extérieurs à l'AFGC peuvent faire partie de la Commission Histoire et Patrimoine (HP), sur le principe de cooptation venant des membres de la commission et validation par le président.

Cette commission a pour principales ambitions de promouvoir le génie civil et l'histoire de la construction en entretenant sa mémoire, afin de le rendre plus attractif et accessible aux membres de l'AFGC, notamment auprès des jeunes.

Ces ambitions s'articulent autour de 2 missions principales :

- Communication : promotion et valorisation du patrimoine génie civil (historique et bâti)
- Sauvegarde : sauvegarder des ouvrages de génie civil en péril :

Ces ambitions sont déclinées de manière opérationnelle à travers la réalisation d'actions validées par le Comité des Affaires Générales (CAG) de l'AFGC.

Afin de faciliter son fonctionnement, la Commission Histoire et Patrimoine (HP) de l'AFGC constitue un comité de pilotage qui a pour mission d'assurer le lien entre le Comité des Affaires Générales (CAG) et les délégations régionales sur lesquelles elle s'appuie pour mener des actions locales dans les territoires. Ce comité de pilotage est constitué de personnes désignées au sein de la commission :

- Un Président et un vice-président : ils sont les interlocuteurs privilégiés du Comité des Affaires Générales (CAG). Ils assurent l'animation de la Commission Histoire et Patrimoine (HP), ils sont les garants du respect des actions validées par le CAG et assurent le lien avec les autres instances de l'AFGC (CA, CST, CAI, ...). ;
- Des pilotes de groupes ou leurs représentants :
 - Le pilote du groupe Communication internet : qui a pour mission d'assurer la migration des données du site Planète TP et d'autres sources bibliographiques - pouvant provenir de la production même de membres de la commission ou sous leur contrôle - et s'assure de leur bonne mise en forme et homogénéité avec le restant du site de l'AFGC ;
 - Le pilote du groupe Communication générale qui a pour mission d'organiser des journées techniques, promotionnelles, événementielles, en lien avec les délégations régionales qui sont en appui ;
 - Le pilote du groupe Sauvegarde qui a pour mission de coordonner des actions de sauvegarde d'ouvrages menacés et d'établir le lien avec des associations locales, délégations régionales et toutes instances impliquées dans le processus ;
 - Le pilote du groupe Ecoles qui a pour mission d'assurer le lien et le partage d'informations avec les étudiants en communiquant sur la commission, ses actions, ses données archivées afin d'en faire la promotion ;
 - Un représentant par délégation régionale comme interlocuteur privilégié pour l'organisation de manifestations locales ;
 - Un représentant de la commission jeune comme interlocuteur privilégié avec la commission jeunes (CJ), pour assurer l'échange d'informations entre les deux commissions et être force de propositions en termes de communication extérieure ;

Des groupes de travail thématiques animés par un ou plusieurs membres des groupes ci-dessus nommés peuvent être constitués. Les objectifs des groupes de travail thématiques doivent être en cohérence avec le plan d'action validé par le Comité des Affaires Générales (CAG).

La commission Histoire et Patrimoine procède tous les deux ans au renouvellement de la moitié des membres du comité de pilotage. Les membres sortants peuvent être désignés à nouveau dans la mesure où ils auront réellement participé aux actions du comité de pilotage. Après chaque renouvellement, il désigne par un vote son Président et son vice-Président.

Les articles suivants sont inchangés mais leur numérotation est modifiée.